

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Location publique de divers droits de chasse dans la forêt communale de la Ville de CHINY

Le **vendredi 12 juillet 2019** à la salle du Conseil Communal sise au Château du Faing, rue du Faing n°10 à 6810 JAMOIGNE, il sera procédé à la location de 5 territoires de chasses par voie d'adjudication **par soumissions** :

- ° **Lot n°3 : Chasse de Les Bulles-Termes : 737 ha : ouverture des soumissions à 13 h 30.**
- ° **Lot n°4 : Chasse de Suxy - Faliseul : 310 ha : ouverture des soumissions à 14 h 00.**
- ° **Lot n°5 : Chasse d'Izel - Pin : 412 ha : ouverture des soumissions à 14 h 30.**
- ° **Lot n°6 : Chasse de plaine de MOYEN : 23 ha : ouverture des soumissions à 15 h 00.**
- ° **Lot n°7 : Chasse de CHINY – Petits bois : 38 ha : ouverture des soumissions à 15 h 30.**

La location publique du droit de chasse dans les lots précités pour un terme de 3 ans prend cours le 1^{er} juillet 2019 aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé par le Conseil Communal de CHINY en date du 27 mai 2019.

Les soumissions seront transmises à l'Administration communale de CHINY et placées sous deux enveloppes fermées : l'une, extérieure portera la mention « Monsieur le Bourgmestre de CHINY, rue du Faing n°10 à 6810 JAMOIGNE », et l'autre, intérieure, portera la mention « soumission du droit de chasse sur le lot n°. de la forêt communale de ... ». Les soumissions seront rédigées en français suivant le modèle repris en annexe 4 du cahier des charges.

Toute soumission non conforme aux prescriptions du cahier des charges sera déclarée nulle par le Président. Seules les soumissions remises avant l'ouverture de la séance d'adjudication seront acceptées.

Tout candidat locataire, en ce compris le locataire sortant s'il est candidat à sa succession, n'est admis à prendre part à la location du droit de chasse que s'il a joint à son offre les documents repris à l'article 8 du cahier des charges.

Tout lot non adjugé à l'issue de cette séance d'adjudication sera remis en location, aux mêmes clauses et conditions à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le cahier des charges régissant la location des lots concernés peut être obtenu sur simple demande à l'administration communale de CHINY à l'adresse ci-dessus :

Tél : 061.32.53.52 Mail : bruno.hardy@chiny.be

Pour visiter les lots, s'adresser aux agents des forêts – Voir descriptif des lots concernés.

Fait à Chiny, le 11 juin 2019.

Par le Collège,

**Le Directeur général ff,
(s) Simon COLLARD**

**Le Bourgmestre,
(s) Sébastien PIRLOT**